BON A LANCER
CCMP - ATDA - OALM

REPUBLIQUE DU BENIN
--*-*-*-*
MINISTERE DE L'AGRICULTURE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
--*-*-*-*
AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE OUEME-ATLANTIQUE-LITTORAL-MONO (ATDA-OALM)
--*-*-*-*
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
--*-*-*-*

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°..011...../MAEP/ATDA-OALM/PRMP/S-PRMP DU ..07/06/2024

Recrutement de cabinet /Bureau d'études pour la réalisation de certaines études, suivi-contrôle technique de construction d'infrastructures et l'étude diagnostique et l'évaluation des besoins d'appui pour l'accroissement des productions locales de viande de volailles au profit des filières ananas et œufs de table (lots 1 à 4).

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'ATDA 7, publié sur le portail des marchés publics (www.marches-publics.bj) le 29 avril 2024.

2. L'Agence Territoriale de Développement Agricole Ouémé-Atlantique-Littoral-Mono (ATDA- OALM) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de prestation intellectuelle relatifs au **recrutement de cabinet /Bureau d'études pour la réalisation de certaines études, suivi-contrôle technique de construction d'infrastructures et l'étude diagnostique et l'évaluation des besoins d'appui pour l'accroissement des productions locales de viande de volailles au profit des filières ananas et œufs de table (lots 1 à 4).**

3. Les prestations intellectuelles objet du présent avis se feront en quatre (04) lots définis comme il suit :

Lot 1 : « Etude diagnostique de la sous filière viande de volailles et élaboration de plan opérationnel de développement de la production de viande de volaille au Bénin » :

L'objectif principal de cette activité est la réalisation **par un consultant individuel** d'un diagnostic assorti d'un plan d'action de développement de la filière volaille pour réguler d'ici décembre 2024 l'importation des viandes congelées de volailles et des œufs au Bénin.

Il s'agit de :

- Réaliser l'état des lieux de l'offre et de la demande de viandes de volailles et des œufs au Bénin, assorti des cartographies des acteurs par maillon (intrants, production, transformation, distribution) : marchés et produits, flux, prix ; cadre réglementaire ; infrastructures et équipements, services d'appui…)
- Faire une analyse des avantages et inconvénients d'une telle décision ;

- Faire une analyse des expériences d'interdiction d'importation de produits carnés menées dans la sous-région et ailleurs et déterminer les acquis tangibles y afférents ;
- Rédiger le document de l'étude, assorti d'un plan d'action (besoins des différents maillons de la sous filière : intrants, matériels et équipements, infrastructures, ressources humaines, etc.) pour soutenir l'accroissement de production de viande de volailles dans les exploitations avicoles.

Lot 2 : « Etudes et contrôle des travaux de mise aux normes des unités de transformation de l'ananas en divers dérivés » :

Il s'agit de :

- Réaliser **par un cabinet/firme** des études techniques pour la réalisation des infrastructures de mise aux normes de 15 unités de transformation de l'ananas ;
- Faire **par un cabinet/firme** la surveillance et le contrôle des travaux de construction des infrastructures pour la mise aux normes de 15 unités de transformation d'ananas.

Lot 3 : « Suivi-contrôle des travaux des réalisations des aménagements pour l'irrigation d'appoint de l'ananas » :

L'objectif général de la mission est d'assurer **par un cabinet/firme** le suivi-contrôle des travaux d'aménagement pour l'irrigation d'appoint de l'ananas sur 37 ha dans les Pôles 5, 6 et 7.

Spécifiquement, la mission vise à :

- Assurer la surveillance et le contrôle les travaux de réalisation des aménagements ;
- Garantir la réalisation des travaux de qualité, suivant les normes et règles de l'art.

Lot 4 : « Suivi et contrôle des travaux confortatifs d'aménagement et d'équipement du centre de conditionnement d'ananas de FENACOPAB » :

L'objectif général de la mission est d'assurer **par un cabinet/firme** le suivi-contrôle des travaux confortatifs d'aménagement et d'équipements du centre de conditionnement d'ananas de la FENACOPAB.

Spécifiquement, la mission vise à

- Assurer la surveillance et le contrôle de la réalisation de travaux confortatifs au centre de conditionnement d'ananas de la FENACOPAB ;
- Assurer la surveillance et le contrôle des travaux d'installation d'un pont bascule au profit du centre de conditionnement d'ananas de la FENACOPAB ;
- Garantir la réalisation des travaux suivant les normes et règles de l'art.

4. Le délai de réalisation de la mission est de :

- Deux (**02**) **mois** pour le **lot 1** ;
- Neuf (**09**) **mois** pour le lot 2 (03 mois pour la phase d'étude et 06 mois pour la phase de surveillance) ;
- Six (**06**) **mois** pour le **lot 3** ;
- Six (**06**) **mois** pour le **lot 4**.

BON A LANCER
CCMP - ATDA - OALM

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations :

BON A LANCER
CCMP - ATDA - OALM

- **Pour les Cabinets/Firme recherchés au niveau des lots 2, 3 et 4 :** nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives ;

- **Pour les consultants individuels au niveau du lot 1** : les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers, les attestations de bonne fin d'exécution et des contrats antérieurs. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste d'au moins cinq (05) et d'au plus huit (08) candidats par lot (au niveau des **lots 2, 3 et 4**) et présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

Le classement sur la liste restreinte **pour le lot 1**, sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2ème sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.

8. Les candidats présélectionnés pour les **lots 2, 3 et 4**, seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon **la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).**

L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la **négociation pour le lot 1.**

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés pour les **lots 2, 3 et 4**, l'Autorité Contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Lot 1 : Etude diagnostique de la sous filière viande de volailles et élaboration de plan opérationnel de développement de la production de viande de volaille au Bénin

Critères d'évaluation	Note pour le critère[1]	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	Diplôme BAC + 5 au moins en Production et (ou) santé animale ou équivalent (**25 points**).	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'expériences générales à partir de l'obtention du diplôme	[30]	• Cinq (05) expériences générales. (**à raison de 06 points par expérience justifiée**)	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences (Copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes)
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission	[45]	• Deux (02) expériences spécifiques dans des missions d'étude diagnostique dans le domaine agricole (**15 points par mission**) ; • Une (01) expérience spécifique dans une mission d'étude diagnostique dans le domaine avicole et ayant abouti à un plan de développement (**15 points**).	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants en copies simples.
TOTAL	**[100]**		

BON A LANCER
CCMP - ATDA - OALM

NB : - La note minimale requise pour être présélectionné est de 60 points.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

[1]Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt

Lot 2 : Etudes et contrôle des travaux de mise aux normes des unités de transformation de l'ananas en divers dérivés

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note[2]	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	• Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts **(00 point);** • Inscription du domaine (Etude et/ou contrôle) des prestations sur le RCCM ou les statuts **(10 points).**	Registre de commerce ou agrément/autorisation
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023).	[25]	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Références d'au moins **deux (02) missions** de réalisation d'études techniques de bâtiments **ou** de contrôle des travaux de construction d'infrastructures **(à raison de 12,5 points par mission justifiée).** • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Références du Directeur Technique (DT) titulaire d'un **(BAC + 5)** en Génie Civil ou équivalent (avec au moins **dix (10)** ans d'ancienneté **(à raison de 1,25 points par année)** et au moins **deux (02)** expériences professionnelles de misions de réalisation d'études techniques de bâtiments **ou** de contrôle des travaux de construction d'infrastructures **(à raison de 6,25 points par expérience professionnelle justifiée)**	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence*** Copies légalisées du diplôme et des attestations de travail du Directeur Technique plus CV. BON A LANCER CCMP - ATDA - OALM
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations	[50]	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Références d'au moins **deux (02) missions** de réalisation d'études techniques de bâtiments **ou** de contrôle des travaux de construction	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats

[2]Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, l'intitulé et la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.
NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

au cours des cinq (05) dernières années.		d'infrastructures dans le domaine agricole **(à raison de 25 points par mission justifiée).** • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence*** Références du Directeur Technique (DT) titulaire d'un **(BAC + 5)** en Génie Civil ou équivalent avec au moins **dix (10)** ans d'ancienneté **(à raison de 2,5 points par année)** et au moins **deux (02)** expériences professionnelles de misions de réalisation d'études techniques de bâtiments **ou** de contrôle des travaux de construction d'infrastructures dans le domaine agricole **(à raison de 12,5 points par mission justifiée**	correspondants (copies simples) • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence*** Copies légalisées du diplôme et des attestations de travail du Directeur Technique plus CV. BON A LANCER CCMP - ATDA - OALM
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	Organigramme / Répartition des tâches par la Direction et (ou) le Service / Domaines d'activité de la structure / Atouts de la structure / Contraintes de la structure. **(01 point par rubrique bien renseignée)**	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	Les cinq rubriques ci-après sont prises en compte Nom et prénom/Titre ou diplôme/Nombre d'années d'ancienneté/Contact téléphonique/Adresse géographique **(02 points par rubrique bien renseignée pour l'ensemble du personnel)**	Liste du personnel et copies simples des diplômes
TOTAL	**[100]**		

NB : - La note minimale requise pour être présélectionné est de 60 points.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

Lot 3 : Suivi-contrôle des travaux des réalisations des aménagements pour l'irrigation d'appoint de l'ananas

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note[3]	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	• Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts **(00 point);** • Inscription du domaine (Suivi et/ou contrôle) des prestations sur le RCCM ou les statuts **(10 points).**	Registre de commerce ou agrément/autorisation
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années.	[25]	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Références d'au moins **deux (02) missions** de suivi et contrôle des travaux d'aménagement hydroagricoles **(à raison de 12,5 points par mission justifiée).** • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Références du Directeur Technique (DT) titulaire d'un **(BAC + 5)** en Génie Rural ou équivalent avec une spécialisation en aménagements hydro-agricoles avec au moins **dix (10)** ans d'ancienneté **(à raison de 1 point par année et 2,5 points pour la spécialisation)** et au moins **deux (02)** expériences professionnelles de misions de suivi et contrôle des travaux d'aménagements hydroagricoles **(à raison de 6,25 points par expérience professionnelle justifiée)**	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence*** Copies légalisées du diplôme et des attestations de travail du Directeur Technique plus CV.
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2019,	[50]	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Références d'au moins **deux (02) missions** de suivi et contrôle des travaux d'aménagement de périmètre irrigué d'appoint : **(à raison de 25 points par mission justifiée).**	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples).

BON A LANCER
CCMP - ATDA - OALM

[3]Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, l'intitulé et la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.
NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

2020, 2021, 2022 et 2023).		• ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence*** Références du Directeur Technique (DT) titulaire d'un (**BAC + 5**) en Génie Rural ou équivalent avec une spécialisation en aménagements hydro-agricoles avec au moins **dix (10)** ans d'ancienneté (**à raison de 02 point par année et 05 points pour la spécialisation**)et au moins **deux (02)** expériences professionnelles de misions de suivi et contrôle des travaux d'aménagement de périmètre irrigué d'appoint **(à raison de 12,5 points par mission justifiée**	• ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence*** Copies légalisées du diplôme et des attestations de travail du Directeur Technique plus CV. BON A LANCER CCMP - ATDA - OALM
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	Organigramme / Répartition des tâches par la Direction et (ou) le Service / Domaines d'activité de la structure / Atouts de la structure / Contraintes de la structure. **(01 point par rubrique bien renseignée)**	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	Les cinq rubriques ci-après sont prises en compte Nom et prénom / Titre ou diplôme / Nombre d'années d'ancienneté / Contact téléphonique / Adresse géographique **(02 points par rubrique bien renseignée pour l'ensemble du personnel)**	Liste du personnel et copies simples des diplômes
TOTAL	[100]		

NB : - La note minimale requise pour être présélectionné est de 60 points.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

Lot 4 : Suivi et contrôle des travaux confortatifs d'aménagement et d'équipement du centre de conditionnement d'ananas de FENACOPAB

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note[4]	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	• Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts **(00 point);** Inscription du domaine (Suivi et/ou contrôle) des prestations sur le RCCM ou les statuts **(10 points).**	Registre de commerce ou agrément/autorisation
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023)	[25]	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Références d'au moins **deux (02) missions** de suivi **et** contrôle des travaux de construction d'infrastructures **(à raison de 12,5 points par mission justifiée).** • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Références du Directeur Technique (DT) titulaire d'un **(BAC + 5)** en Génie Civil/Génie Rural ou équivalent avec au moins **dix (10)** ans d'ancienneté **(à raison de 1,25 points par année)** et au moins **deux (02)** expériences professionnelles de misions de suivi **et** de contrôle des travaux de construction d'infrastructures **(à raison de 6,25 points par expérience professionnelle justifiée)**	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence*** Copies légalisées du diplôme et des attestations de travail du Directeur Technique plus CV. BON A LANCER CCMP - ATDA - OALM
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023).	[50]	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Références d'au moins **deux (02) missions** de suivi ou de contrôle des travaux de construction d'infrastructures **(à raison de 25 points par mission justifiée).** • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence*** Références du Directeur Technique (DT) titulaire d'un **(BAC + 5)** en Génie Civil/ Génie Rural ou équivalent avec au moins **dix (10)** ans	• ***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence***

[4]Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, l'intitulé et la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.
NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

		d'ancienneté (**à raison de 2,5 points par année**) et au moins **deux (02)** expériences professionnelles de misions de suivi et de contrôle des travaux de construction d'infrastructures **(à raison de 12,5 points par mission justifiée**	Copies légalisées du diplôme et des attestations de travail du Directeur Technique plus CV.
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	Organigramme / Répartition des tâches par la Direction et (ou) le Service / Domaines d'activité de la structure / Atouts de la structure / Contraintes de la structure. **(01 point par rubrique bien renseignée)**	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	Les cinq rubriques ci-après sont prises en compte Nom et prénom / Titre ou diplôme / Nombre d'années d'ancienneté / Contact téléphonique / Adresse géographique **(02 points par rubrique bien renseignée pour l'ensemble du personnel)**	Liste du personnel et copies simples des diplômes BON A LANCER CCMP - ATDA - OALM
TOTAL	[100]		

NB : - La note minimale requise pour être présélectionné est de 60 points.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (**GMT+1**) à l'adresse suivante : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA-OALM sise au quartier Sèmè (Abomey-Calavi), République du Bénin, Tél (+229) 21 36 17 98/21 36 17 99, Email :** prmpatdap7@gmail.com.

Les manifestations d'intérêt doivent être accompagnées d'une **lettre de manifestation d'intérêt dûment signée** par le candidat (Voir modèles en annexe) et **préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate**.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du ...13... Juin ..... **2024**. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics de l'ATDA-OALM sis **au quartier Sèmè (Abomey-Calavi), République du Bénin Tél (+229) 21 36 17 98/21 36 17 99, Email : prmpatdap7@gmail.com**.

BON A LANCER
CCMP - ATDA - OALM

Le dossier de présélection peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

NB : Seuls les candidats ayant retiré le dossier d'Appel Public à Candidature de Marché Public à l'adresse ci-dessus indiquée et inscrits sur la liste de retrait dudit dossier sont autorisés à soumettre leur offre.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après **quartier Sèmè (Abomey-Calavi), République du Bénin Tél (+229) 21 36 17 98/21 36 17 99, Email : prmpatdap7@gmail.com** au plus tard le .25.....Juin.. **2024** à 10 heures 00 minutes (**GMT + 1**).
Elles porteront expressément la mention :

« **Recrutement de cabinets /Bureaux d'études pour la réalisation de certaines études, suivi-contrôle technique de construction d'infrastructures et l'étude diagnostique et l'évaluation des besoins d'appui pour l'accroissement des productions locales de viande de volailles au profit des filières ananas et œufs de table (lot ...) »**

« A n'ouvrir qu'en séance publique ».

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de l'ATDA-OALM sise au quartier Sèmè (Abomey-Calavi), République du Bénin** le 25.....Juin..... **2024** à partir de **10 heures 30 minutes (GMT + 1).**

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées **par lot, sous peine de rejet.**

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé. Ce recours doit évoquer une violation de la

réglementation des marchés publics. Ce recours doit être exercé dans les cinq (05)[5] jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Rresponsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des Marchés Publics pour ampliation.

Fait à Abomey-Calavi le 07 JUIN 2024

Agence Territoriale de Développement Agricole - ATLANTIQUE - LITTORAL - OUEMENE

La PRMP

Denise W. AFFOMASSE
Personne Responsable des Marchés Publics

BON A LANCER
CCMP - ATDA - OALM

[5]Choisir cinq (05) jours pour les marchés relevant des seuils de passation et deux (02) jours pour les sollicitations de prix

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

II.A- (Pour le lot 1 : Consultant individuel)

[insérer Nom du Candidat]

[Lieu et date]

A

Monsieur le *[Indiquer titre du représentant de l'autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de sélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature pour *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :



1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) le diplôme (copie légalisée) ;

3) les preuves des expériences du consultant [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ou des attestations/certificats de travail] ;

4) le Curriculum vitae du consultant.

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le Nom du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

[Signature et cachet (si possible) du Consultant]

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

II.B- (Pour les lots 2, 3 et 4 : Cabinets/Bureaux)

[insérer Nom du Candidat]
[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

BON A LANCER
CCMP - ATDA - OALM

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;

3) le registre de commerce/les statuts ;

4) les preuves des expériences du cabinet/firme [*copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)*][6] ;

5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.[7]. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

---

[6] Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement.

[7] Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation.